



ARCHERY DES LOUPS

N° d'agrément : 94 S 12

KYUDO DE LA MONTAGNE DE REIMS

Amis Kyudoka,

Nous sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle saison 2026-2027.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour la nouvelle saison. Pour les nouvelles inscriptions, le dossier d'inscription ci-après sera à remettre à Yves LESCUYER.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Yves LESCUYER :

- ☛ Tél. : 06.07.67.12.89
- ☛ Mail : archerydesloups@gmail.com

COTISATIONS 2026-2027	
Licence France Kyudo	210 €

Règlement des licences

Merci d'effectuer un virement bancaire pour le règlement de votre licence.

1. Vous trouverez le RIB en annexe 2 à ce document
2. Effectuer le virement en précisant en référence :
« Licence 2027 – *Votre NOM et Prénom* »
3. Envoyez un mail à archerydesloups@gmail.com pour nous en informer.
4. Vous pouvez également joindre au mail le dossier d'inscription ci-dessous.

- ☛ Lundi de 18h00 à 20h00 Cours débutants
- ☛ Jeudi de 17h30 à 19h30 Cours encadrés
- ☛ Samedi de 17h00 à 19h00 Pratique libre

Date à retenir :

- ☛ Le 20 septembre 2026 Coupe IDF Enteki à Tournan en Brie
- ☛ Le 26 et 27 septembre 2026 Tournoi Enteki à Trépail

Dossier d'inscription – Archery des Loups

Etat civil du demandeur

☐ M. ☐ Mme

Téléphone domicile : _____

NOM : _____

Téléphone travail : _____

Prénom : _____

Mobile : _____

Adresse : _____

Email : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____

Droit à l'image : Par le fait de son adhésion, chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) concède au club de manière tacite le droit de capter, fixer et reproduire son image et sa voix sur des photographies ou des vidéos prises lors des entraînements, compétitions, stages ou événements officiels du club.

Ces images pourront être utilisées pour la promotion, l'information et la communication de l'association (site internet du club, réseaux sociaux officiels, coupures de presse, affiches, etc.).

Droit d'opposition : Tout adhérent (ou son représentant légal) qui refuse la captation ou la diffusion de son image doit formellement le notifier au club. Ce refus s'effectue par l'envoi d'un courrier écrit (postal ou électronique) adressé au Bureau de l'association.

Pour les pratiquants mineurs

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) M ou Mme _____ représentant légal de _____ certifie lui donner l'autorisation de se licencier à l'Archery des Loups.

Je reconnais avoir lu et accepte les termes suivants :

Après l'horraire de fin de séance (voir page 1) le pratiquant mineur n'est plus sous la responsabilité du club, il m'appartient de venir le rechercher ou de le laisser rentrer par ses propres moyens.

Renseigner la fiche annexe concernant les interventions médicales ou chirurgicales.

Certificat médical

Renouvellement de licence :

Je soussigné _____ certifie avoir répondu NON à toutes les rubriques du « QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE » de France Judo préalable au renouvellement d'une licence sportive, en Annexe 3.

Nouvelle licence ou certificat > 5 ans :

Le certificat médical devra obligatoirement comporter la mention de **non contre-indication à la pratique du Kyudo y compris en compétition.**

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus.

A _____ le _____
Signature (demandeur ou représentant légal)

Annexe 1 : INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Le code de la santé public (article 1111-4 et 1111-6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

Personnes à contacter
en cas de besoin justifiant
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)

La Mère

Nom : Prénom :

Tél fixe : Tél mobile :

Le Père

Nom : Prénom :

Tél fixe : Tél mobile :

Le Tuteur

Nom : Prénom :

Tél fixe : Tél mobile :

fait à le

(Signature)

ANNEXE 2

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR NORD EST

18/11/2021

TINQUEUX

00654

Tel. 0326081190 Fax. 0326046824

Intitulé du compte

ASSOC. ARCHERY DES LOUPS
TIR A L ARC
CHEZ M FLORENT DEVAVRY
48 RUE ALEXANDRE DUMAS
51100 REIMS

Domiciliation

Code banque
10206

Code guichet
51018

Numéro de compte
75551616540

Clé RIB
12

IBAN

FR76 1020 6510 1875 5516 1654 012

Code BIC (Bank Identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP802

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.